

PHARMACIEN D'OFFICINE, VOUS DÉLIVREZ CHAQUE MOIS LE TRAITEMENT ANTICANCÉREUX ORAL DES PATIENTS INCLUS DANS L'EXPÉRIMENTATION ET RÉALISEZ UN ENTRETIEN PHARMACEUTIQUE AU MÊME MOMENT.

- Effectuez le recueil de tous les traitements en cours du patient lors de son intégration à l'expérimentation
- Établissez la relation avec l'équipe hospitalière, pour pouvoir la contacter en cas d'alerte ou d'évolution des traitements du patient
- Dispensez les anticancéreux oraux à l'officine
- Suivez les effets indésirables et l'observance du patient sous traitement oral
- Faites remonter tout changement de traitement au pharmacien hospitalier



Prendre part à l'expérimentation, c'est participer à l'amélioration de l'accompagnement des patients sous anticancéreux oraux : prévention des interactions médicamenteuses, diminution de la gravité des effets indésirables, amélioration de l'adressage, amélioration de l'adhésion au traitement.

- Créez un lien de confiance avec le patient
- Bénéficiez d'un lien privilégié avec l'équipe hospitalière et les professionnels du cercle de soins tout au long du parcours du patient
- Dispensez les chimiothérapies orales en toute sécurité
- Participez à l'amélioration de la coordination ville-hôpital



QU'EST-CE QU'UNE EXPÉRIMENTATION ARTICLE 51 ?

Dispositif introduit en 2018 par la loi de financement de la sécurité sociale, permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé grâce à des modes de financement dérogatoires.

L'expérimentation Art 51 Onco'Link - Thérapies Orales est l'une des plus grandes expérimentations en cours et rassemble 45 établissements à travers tout le territoire.

QUELLES SONT LES INNOVATIONS DE L'EXPÉRIMENTATION ONCO'LINK-THÉRAPIES ORALES ?

Une **organisation innovante** qui met en place un **circuit pluriprofessionnel ville-hôpital**, appuyé par des échanges réguliers entre l'équipe hospitalière et le patient, un entretien pharmaceutique à chaque dispensation d'anticancéreux oraux, et une coordination entre les professionnels de ville et de l'hôpital.

Un **financement innovant** construit par séquence qui valorise l'investissement de chacun des professionnels impliqués.

Coordonnées de l'établissement hospitalier

Service :

Téléphone :

Mail :

<http://therapiesorales-onco-link.fr/>



EXPÉRIMENTATION NATIONALE
VILLE-HÔPITAL
CANCÉROLOGIE



ANTICANCÉREUX ORAUX DÉLIVRÉS EN VILLE

Vous délivrez le médicament d'un patient traité par anticancéreux oraux.

Le suivi des effets indésirables et de l'observance sont des éléments clés de son traitement.

L'expérimentation Art 51 Onco'Link - Thérapies Orales vous propose de participer activement à l'accompagnement de ce patient par la mise en place d'un parcours coordonné entre la ville et l'hôpital.



LE PARCOURS ONCO'LINK – THÉRAPIES ORALES PERMET DE SÉCURISER LA PRISE EN CHARGE DE VOS PATIENTS PAR UNE BONNE COORDINATION ET DES ÉCHANGES D'INFORMATION ENTRE L'HÔPITAL ET LA VILLE.

QUELLES SONT MES ACTIONS TOUT AU LONG DE L'EXPÉRIMENTATION ?

- Réalisation du recueil des traitements et transmission à l'équipe hospitalière lors de la première prescription
- Dispensation du médicament en officine et réalisation des entretiens pharmaceutiques
- Suivi de l'observance du patient sous traitement oral
- Transmission à l'équipe hospitalière en cas de présence d'effets indésirables, de mauvaise observance et d'évolution de traitements



PARCOURS DU PATIENT – LE PARCOURS ONCO'LINK POUR LE PHARMACIEN D'OFFICINE

1

1 MOIS

FORFAIT : 80€

INTRODUCTION DU TRAITEMENT

Vous réalisez le recueil des traitements, échangez avec le pharmacien hospitalier pour créer un binôme de travail, délivrez le traitement oral au patient et vérifiez la bonne compréhension du plan thérapeutique par le patient.

Initiation du traitement, mise en lien des professionnels de la ville et de l'hôpital

Objectif : Mettre en place la thérapie orale

Rôle hôpital : Accompagnement éducatif, établissement du lien avec le pharmacien d'officine et le médecin traitant, conciliation médicamenteuse, évaluation tripartite, suivi à distance du patient

Rôle pharmacien d'officine : Recueil des autres traitements en cours, dispensation en officine, explication de la prise médicamenteuse et évaluation de la compréhension du patient

Rôle médecin traitant : Transmission des alertes éventuelles constatées lors des consultations usuelles (évolution des traitements, effets indésirables)

2

3 MOIS

FORFAIT : 80€

SUIVI PROXIMAL

Chaque mois, vous dispensez le médicament, réalisez un entretien pharmaceutique et échangez avec le patient sur son expérience, son observance et ses éventuels effets indésirables. Vous transmettez ces informations à l'hôpital et si besoin adressez votre patient aux professionnels de santé adaptés.

Suivi coordonné du patient et partage des informations de prise en charge

Objectif : Sécuriser l'observance du patient et repérer précocement les effets indésirables

Rôle hôpital : Echanges réguliers entre l'équipe hospitalière et le patient. Coordination avec les professionnels de ville

Rôle pharmacien d'officine : Dispensation et entretien pharmaceutique en officine à chaque cycle de traitement, remontée des alertes éventuelles constatées lors des entretiens pharmaceutiques (nouveaux traitements, effets indésirables, observance)

Rôle médecin traitant : Transmission des alertes éventuelles constatées lors des consultations usuelles (évolution des traitements, effets indésirables)

3

6 MOIS

FORFAIT : 50€

SUIVI DISTAL

Vous dispensez le médicament, réalisez un entretien pharmaceutique et transmettez ces informations à l'hôpital

Coordination et alternance du suivi ville-hôpital, partage des informations de prise en charge

Objectif : Renforcer l'autonomie du patient et le rôle de suivi de la ville

Rôle hôpital : Décision du cancérologue du passage en suivi distal. Echange entre l'infirmier de coordination et le médecin traitant. Prescription tous les 6 mois. Intervention en recours de l'équipe hospitalière

Rôle pharmacien d'officine : Dispensation et entretien pharmaceutique en officine chaque mois, remontée des alertes éventuelles constatées lors des entretiens pharmaceutiques (effets indésirables)

Rôle médecin traitant : Transmission des alertes éventuelles constatées (évolution des traitements, effets indésirables)

VOTRE RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EST DÉCLENCHÉE PAR L'HÔPITAL EN FIN DE CHAQUE SÉQUENCE SOUS CONDITION DE LA RÉCEPTION DES COMPTES-RENDUS DES ENTRETIENS. LE FORFAIT VOUS EST ENSUITE VERSÉ PAR L'ASSURANCE MALADIE. *

* Un retour NOEMIE sera envoyé à chaque paiement.

LES AVANTAGES DE L'EXPÉRIMENTATION :

GRÂCE À CETTE EXPÉRIMENTATION, VOUS BÉNÉFICIEZ

- d'un accès facilité à l'équipe hospitalière
- d'une rémunération pour votre accompagnement du patient

